Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-142,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-TH-142 (v. A19.1) : Mise en place de déstratificateurs ou brasseurs d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local de grande hauteur chauffé par un système convectif et/ou radiatif

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Nom du site des travaux : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Type de local :
☐local dédié aux activités sportives ou aux transports.
☐local dédié au commerce, aux spectacles ou conférences, aux loisirs ou aux lieux de culte.

*Hauteur sous plafond ou sous faîtage du local : h (en m) : .....
NB : h est supérieure ou égale à 5 m.

*Le local est équipé d'un chauffage de « zone » ou « de poste » : ☐OUI ☐NON

*Le(s) déstratificateur(s) ou brasseur(s) d'air installé(s) est(sont) équipé(s) d'un thermostat : ☐OUI ☐NON

<u>A remplir si le local est chauffé par un système convectif de chauffage :</u>
*Puissance nominale du système de chauffage convectif du local : P (en kW) : .....
NB : Par exemple sont considérés comme faisant partie d'un système convectif de chauffage : centrale de traitement d'air, unité de toiture ou « rooftop », aérotherme électrique ou à combustible ou à fluide caloporteur, générateur de ventilation tempérée ou « make-up », générateur d'air chaud. La puissance nominale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui le composent en vue d'assurer le chauffage du local.

<u>A remplir si le local est chauffé par un système radiatif de chauffage :</u>
*Puissance nominale du système de chauffage radiatif du local P (kW) : .....
NB : Par exemple sont considérés comme faisant partie d'un système radiatif de chauffage : cassettes, tubes et panneaux radiants électriques, à combustible ou à fluide caloporteur. La puissance nominale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui le composent en vue d'assurer le chauffage du local.

*Nombre de déstratificateurs ou brasseurs d'air installés : .....
NB : le nombre de déstratificateurs installés est cohérent avec les besoins définis par la note de dimensionnement.

A ne remplir que si les marque et référence des équipements installés ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :
*Marque(s) : .....
*Référence(s) : .....